

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **8 avril 2019**

Décision n° **CP-2019-2982**

commune (s) :

objet : Collège publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 mars 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 9 avril 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Peillon), Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Bernard (pouvoir à Mme Jannot), Mme Panassier.

**Commission permanente du 8 avril 2019****Décision n° CP-2019-2982**

objet :	<b>Collège publics - Désignation des personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des collèges</b>
service :	Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 26 mars 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.25.

En application du décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et codifié aux articles R 421-14 et suivants du code de l'éducation, le conseil d'administration des collèges comprend :

- le chef d'établissement, Président,
- le chef d'établissement adjoint,
- l'adjoint gestionnaire,
- le conseiller principal d'éducation le plus ancien,
- le directeur adjoint chargé de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) pour les collèges de plus de 600 élèves,
- 2 représentants de la Métropole de Lyon,
- 2 représentants de la Commune siège (ou un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et un représentant de la Commune),
- une ou 2 personnalités qualifiées,
- 10 représentants élus des personnels de l'établissement,
- 10 représentants élus des parents d'élèves (7) et des élèves (3).

La présence de personnalités qualifiées aux conseils d'administration des établissements se justifie par une volonté d'ouverture des collèges sur leur environnement, en vue de les faire bénéficier des expériences professionnelles, sociales ou culturelles les plus diversifiées.

Le nombre de personnalités qualifiées varie en fonction de l'effectif du collège et du nombre de membres de l'administration selon le tableau ci-après :

	Nombre de membres de l'administration	Nombre de personnalités qualifiées
collège de moins de 600 élèves et n'ayant pas de SEGPA	inférieur à 4	2
	supérieur à 4	1
collège de 600 élèves et plus ou ayant une SEGPA	inférieur à 5	2
	supérieur 5	1

Si le conseil d'administration ne comprend qu'une seule personnalité qualifiée, celle-ci est désignée par l'Inspecteur d'Académie sur proposition du chef d'établissement, après avis de la Métropole de Lyon. Si le conseil d'administration comprend 2 personnalités qualifiées, la première est désignée par l'Inspecteur d'académie sur proposition du chef d'établissement et il appartient à la Métropole de désigner la seconde.

L'année scolaire 2018-2019 est une année de renouvellement des personnalités qualifiées, dont la durée de mandat est de 3 ans. Les personnes désignées par la Métropole auront donc mandat pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Au préalable, les élus métropolitains membres du conseil d'administration du collège concerné ont été sollicités et ont donné un avis favorable sur cette désignation.

Les collèges n'ayant pas encore adressé leur proposition à l'Inspecteur d'Académie feront l'objet d'une décision ultérieure ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Donne** un avis favorable sur la désignation des premières personnalités qualifiées appelées à siéger aux conseils d'administration des collèges publics :

Collège	Commune	Personnalité qualifiée
Théodore Monod	Bron	François Gastaldo (Directeur du centre social Les Taillis à Bron)
Joliot Curie	Bron	Aline Morand (agent de développement social de la Maison du Terrailon)
Léonard de Vinci	Chassieu	Madeleine Martin (infirmière puéricultrice retraitée, bénévole au centre communal d'action sociale -CCAS-)
Charles Sénard	Caluire et Cuire	Eliane Wagner (Directrice du Centre social de Caluire et Cuire)
André Lassagne	Caluire et Cuire	Eliane Wagner (Directrice Centre social de Caluire et Cuire)
Frédéric Mistral	Feyzin	Olivier Laurent (Directeur de la médiathèque de Feyzin)
Jean de Tournes	Fontaines sur Saône	Camille Veilhan (Directrice des services aux habitants - Mairie de Fontaines sur Saône)
Emile Malfroy	Grigny	Martine Carteron (Directrice du centre social et culturel de Grigny)
La Tourette	Lyon 1 <sup>er</sup>	Amélie Dialla Piazza (coordinatrice du centre social de la Croix-Rousse)
Ampère	Lyon 2 <sup>o</sup>	Raoul Hafsaoui (Directeur adjoint de l'association de quartier Vitalité)
Raoul Dufy	Lyon 3 <sup>o</sup>	Laurent Garibaldi (Directeur de l'association ADOS pour le dialogue et l'orientation scolaire)

<b>Collège</b>	<b>Commune</b>	<b>Personnalité qualifiée</b>
Molière	Lyon 3°	Martine Roure (retraîtée ancienne Députée européenne)
Dargent	Lyon 3°	Hakim Kheilaifia (animateur de la MJC Monplaisir)
Gilbert Dru	Lyon 3°	Aurélié Dessert (chargée de la valorisation du mémorial de la prison de Montluc)
Les Battières	Lyon 5°	François Royaux (Directeur de la MJC de Mineval)
Jean Charcot	Lyon 5°	Charlotte Moulin (Directrice adjointe de la Section d'enseignement et d'éducation spécialisés (SEES) Champagnat Fondation des Oeuvres des villages d'enfants (OVE)
Vendôme	Lyon 6°	Frédéric Pascal (Directeur technique du club sportif gym Lyon Métropole à Lyon 6°)
Gabriel Rosset	Lyon 7°	Jean Belmer (Président de l'Association Action Basket Citoyen)
Jean Perrin	Lyon 9°	Michel Redoux (Trésorier du souvenir français)
Pierre Brossolette	Oullins	Yvan Sabatier (fonctionnaire à la Préfecture)
Plan du loup	Sainte Foy lès Lyon	Cyrille Isaac Sibille (Député Ouest et Sud Métropole de Lyon)
Paul d'Aubarède	Saint Genis Laval	Marcel Vaganay (retraité de la Métropole, ancien agent du collège D'Aubarède)
Colette	Saint Priest	Nathalie Kung Koehnen (responsable jeunesse de la MJC Jean Cocteau à Saint Priest)
Pierre Valdo	Vaulx en Velin	Romain Comte (Directeur sportif ASUL Vaulx en Velin)
Aimé Césaire	Vaulx en Velin	Florent Abadie (membre de Vaulx en Velin Entreprises)
Jules Michelet	Vénissieux	Valérie Vernay (membre de la Médiathèque de Vénissieux)
Honoré de Balzac	Vénissieux	Pascal Branchard (Directeur du centre social Moulin à Vent)
Paul Eluard	Vénissieux	Philippe Géraud (chef de service de prévention de l'ADSEA 69)
Môrice Leroux	Villeurbanne	Marie-Thérèse Neuilly (Directrice Pôle inclusion institut thérapeutique, éducatif et pédagogique de l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Villeurbanne)
Jean Jaurès	Villeurbanne	Christophe Lombardo (Responsable du service jeunesse à la Mairie de Villeurbanne)
Louis Jovet	Villeurbanne	Sébastien Chieze (Directeur du centre social la Ferrandière à Villeurbanne)
Lamartine	Villeurbanne	Claudine Baudin (agent territorial de développement)

Collège	Commune	Personnalité qualifiée
Les Iris	Villeurbanne	Guylaine Ouari (Directrice adjointe centre social les Buers)
Simone Lagrange	Villeurbanne	Mohamed Boudjellaba (Ville de Villeurbanne - Intervenant sur la Maison des services publics (MSP) Saint-Jean)

**2° - Désigne** les secondes personnalités qualifiées appelées à siéger aux conseils d'administration des collèges publics :

Collège	Commune	Personnalité qualifiée
Christiane Bernardin	Francheville	Françoise Routon (retraîtée)
Jean Moulin	Lyon 5°	Hugues Savay-Guerraz (Directeur - Musée Lugdunum)
Vendôme	Lyon 6°	Elsa Muchada (Conseil de développement de la Métropole et comité de quartier)
Bellecombe	Lyon 6°	Bernadette Plas-Schwoerer (chargée de développement à l'association CLARC Lyon Basket et coach en entreprise)
Simone Lagrange	Villeurbanne	Katya Harroudj (Responsable du développement du Grand Mas et des équipements Frachon, Draisiennne, Grolières et point info Direction du développement social et de la Vie associative de la ville de Vaulx en Velin)
Lamartine	Villeurbanne	Josiane Roche (Référente du conseil de quartier)

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 avril 2019.**